

## Commission de la recherche Séance du 11 octobre 2017

## Délibération n°1 Portant approbation du procès-verbal du 29 mai 2017

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

## Vote

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres représentés : 12 Membres absents et non représentés : 11 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

Non participation: 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017.

Le président

de la commission de la recherche,

Olivier BERTRAND

Transmis au rectorat le : 15 décembre 2017

Notifié le : 18 décembre 2017